Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Service d'homologation des produits phytosanitaires

Notice d'emploi N° 7104 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires

(ordonnance sur les produits phytosanitaires , RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EO emulsion de type huileux
Teneur en substances actives:	6.45 % carfentrazone-éthyle (60 g/l)
Nom UICPA:	Ethyl 2-chloro-3-(2-chloro-4-fluoro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5,dihydro-3-methyl-5-oxo-1H 1,2,4,triazol-1-yl]phenyl)propanoate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Shark

Numéro d'homologation fédéral: D-7282

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 005268-00

Titulaire de l'autorisation étranger: Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG,Allemagne

Spotlight Plus

Numéro d'homologation fédéral: I-6117

Pays d'origine: Italie

Numéro d'homologation étranger: 013466

Titulaire de l'autorisation étranger: Cheminova Agro Italia S.R.L.,Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
fruits à noyaux [rejets], fruits à pépins [rejets]	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s) Application: dès la deuxième année de culture., jusqu'à la fin septembre au plus tard	1, 2
Grande culture			
pommes de terre de consommation et fourragère	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha	1, 3
pommes de terre pour la production de plants	dessiccation, défanage	Dosage: 1 l/ha	1

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne
tél. +41 58 462 85 16
psm@blv.admin.ch
www.blv.admin.ch

Charges générales / agronomiques:

2 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

3 2 traitements au maximum par culture.

Protection des utilisateurs:

1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:
Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.